

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal**  
**Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria**

**SEANCE DU 14 AVRIL 2026**

**OBJET / GAIA : Caisse des écoles : désignation des représentants.**

**DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 8 avril 2026.**

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29  
Nombre de présents / hor zirenak : 24  
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Peio ETXELEKU, Maire.

Etaient présents : M. Peio Etxeleku, Maire, Mme Emmanuelle Meynier, M. Iban Fortin, Mme Servane Etchegaray, M. Philippe Lautrou, adjoints, Mme Emilie Lafitte, M. Matthieu Haramboure, Mme Myriam Larroulet, M. Esteban Garrastazu, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Pascal Bourguet, Mme Maud Gastigard, M. Patrick Larrebat, Mme Laetitia Sorhaitz, Mme Gabrielle Weise Hemery, M. Thierry Chaplain, Mme Arantxa Saint-Martin, M. Michel Falga, Mme Cathy Kranjcevic, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Rosalie Dupré, M. Pierre Rouquenelle, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : Mme Maria Aristizabal, M. Jean-Paul Alaman, M. Eric Duphil, M. Christian Devèze, M. Philippe Bacardatz, conseillers municipaux.

Procurations : Mme Maria Aristizabal à M. Peio Etxeleku ; M. Jean-Paul Alaman à Mme Servane Etchegaray ; M. Eric Duphil à M. Philippe Lautrou ; M. Christian Devèze à M. Jean-Noël Magis ; M. Philippe Bacardatz à Mme Argitxu Hiriart-Urruty.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, M. Esteban Garrastazu est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R212-6 du Code de l'Education relatif à la composition du Conseil d'administration de la Caisse des écoles,

Considérant qu'il convient de désigner quatre représentants au Conseil d'administration de la Caisse des écoles outre le Maire Président,

Considérant la répartition des sièges à la proportionnelle au plus fort reste, Mme Servane Etchegaray propose de désigner trois représentants pour la liste Kanbo Elkartu et un pour la liste Cambo en avant, outre le Maire Président,

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

La liste « Kanbo Elkartu » présente Mme Servane Etchegaray, Mme Emilie Lafitte et M. Pascal Bourguet.

Elle obtient 22 voix.

La liste « Cambo en avant » présente M. Pierre Rouquenelle.

Elle obtient 7 voix.

A l'unanimité des votes exprimés, sont ainsi déclarés élus pour être membres de la Caisse des écoles :

- Mme Servane ETCHEGARAY,
- Mme Emilie LAFITTE,
- M. Pascal BOURGUET,
- M. Pierre ROUQUENELLE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



**Esteban GARRASTAZU**

Saioko idazkaria / Secrétaire de séance



**Pieio ETXELEKU**

Kanboko Auzapeza / Maire de Cambo-les-Bains

